

## FORMULAIRE D'INSCRIPTION

Le soussigné :

- a)  **participera** au séminaire le 7 mai 2019  
**LE SAVOIR-FAIRE ET LES SECRETS D'AFFAIRES DANS L'UNION  
EUROPEENNE ET EN SUISSE**
- b)  est membre du LES-CH (CHF 90,-)  
 n'est pas membre du LES-CH (CHF 180,-)  
 n'est pas encore membre du LES-CH, mais souhaite le devenir  
(cotisation annuelle : CHF 180,-) afin de bénéficier du tarif réduit  
de CHF 90,- : je demande par la présente mon adhésion au  
LES-CH.

PRENOM, NOM : .....

SOCIETE/ORGANISATION : .....

PROFESSION : .....

ADRESSE : .....

.....

TELEPHONE : ..... FAX : .....

E-MAIL : .....

DATE : ..... SIGNATURE : .....

### A compléter et à renvoyer à :

LES-CH, p.a. Junod, Muhlstein, Lévy & Puder, rue Töpffer 17, 1206  
Genève ou par fax 022 703 4 704 ou par e-mail :  
[laurent.muhlstein@jmlp.ch](mailto:laurent.muhlstein@jmlp.ch).



LICENSING EXECUTIVES SOCIETY  
SCHWEIZ SUISSE SVIZZERA SWITZERLAND

## LE SAVOIR-FAIRE ET LES SECRETS D'AFFAIRES DANS L'UNION EUROPEENNE ET EN SUISSE

7 mai 2019 13h45 - 17h45

Maison de la Communication  
Avenue de Florimont 1  
1006 Lausanne

## LE SAVOIR-FAIRE ET LES SECRETS D'AFFAIRES DANS L'UNION EUROPEENNE ET EN SUISSE

7 mai 2019, 13h45-17h45  
Maison de la Communication, Lausanne

La Directive européenne 2016/943 du Parlement européen et du Conseil du 8 juin 2016 sur la protection des savoir-faire et des informations commerciales non divulgués (secrets d'affaires) contre l'obtention, l'utilisation et la divulgation illicites est entrée en vigueur en Europe le 5 juillet 2016 ; les Etats membres ont bénéficié d'un délai de deux ans pour transposer cette directive dans leur droit national.

Cette directive a le mérite de codifier certaines notions (les secrets d'affaires) et d'harmoniser la législation au niveau européen. Cela est d'autant plus important sur un plan économique afin de permettre aux entreprises européennes de se prémunir contre les risques d'espionnage industriel et de divulgation de leur savoir-faire.

Le droit suisse est quant à lui moins homogène en matière de secrets d'affaires, puisque ceux-ci ne sont pas définis dans une loi spécifique.

Plusieurs questions se posent en conséquence :

- Quelle est la protection offerte par la directive UE ?
- Est-ce que le droit suisse protège également les secrets d'affaires et, dans l'affirmative, de quelle manière ?
- Quels sont les moyens juridiques à disposition des justiciables pour faire valoir leurs droits en cas d'espionnage industriel ?
- Comment sécuriser les secrets d'affaires au sein de son entreprise et quelles stratégies faut-il mettre en place pour diminuer les risques de divulgation de ces secrets ?

Pour débattre de ces sujets, nous écouterons un avocat français et une avocate suisse, tous deux spécialisés en propriété intellectuelle, ainsi que des orateurs expérimentés issus de l'industrie (agro-alimentaire, horlogerie, cybersécurité, diamant).

13 h 45 Accueil

13 h 55 Introduction

14 h 00 **La Directive européenne 2016/943 du 8 juin 2016 sur la protection des secrets d'affaires**

**Me Thierry Lautier**, avocat au Barreau de Paris, ingénieur de formation (SupOptique), mandataire en brevets européens, titulaire du CEIPI, cabinet August Debouzy, Paris

Cette présentation vise à décrire la Directive européenne 2016/943 du 8 juin 2016 sur la protection des secrets d'affaires, sa transposition dans les Etats membres et son champ d'application.

Me Lautier expliquera également la portée de cette Directive, les droits et les devoirs qu'elle confère aux citoyens (notamment aux entreprises) des Etats membres et des tiers. Me Lautier détaillera enfin les conséquences judiciaires d'une atteinte à un secret des affaires dans les Etats membres (en particulier en France) et les possibilités qui s'offrent aux lésés de faire valoir leurs droits.

14 h 30 **Questions**

14 h 45 **La protection des secrets d'affaires en droit suisse**

**Me Stéphanie Chuffart-Finsterwald**, avocate, docteur en droit, LL.M., BianchiSchwald, Genève

Le droit suisse ne protège pas les secrets d'affaires au moyen d'une loi ad hoc. Bien au contraire, les dispositions légales pertinentes se trouvent dans différentes normes (notamment LCD, CO, CP et LBI). Me Chuffart-Finsterwald présentera un panorama de ces textes et déterminera si la protection qu'ils confèrent aux secrets d'affaires correspond à celle que la Directive européenne établit de son côté.

Que faire par ailleurs lorsque l'on réalise que des secrets d'affaires ont été dérobés : est-il possible d'agir judiciairement, par la voie civile ou la voie pénale ? Des mesures provisionnelles peuvent-elles être requises ? Enfin, est-ce que la victime d'espionnage économique peut prétendre à une réparation de son préjudice ?

15 h 15 **Questions**

15 h 30 **Les secrets d'affaires d'une multinationale dans le secteur de l'agro-alimentaire**

**Mme Quynh-Giao Steiner Tardivel**, docteur en immunologie, Patent Advisor, Nestlé SA, Vevey

Une multinationale comme Nestlé SA est active dans de très nombreux domaines (nutrition infantile, nutrition clinique, céréales, eaux, café, etc.). Hormis les inventions qui font l'objet de brevets, le savoir-faire mérite une protection découlant des secrets d'affaires.

Quelles sont les stratégies mises en place dans une grande entreprise pour développer et conserver les secrets d'affaires ? Comment garantir leur confidentialité tout en favorisant leur utilisation dans l'entreprise ?

15 h 50 *Pause*

16 h 15 **Les secrets d'affaires d'une PME dans le secteur de l'horlogerie et des technologies fluidiques**

**M. Lucien Vouillamoz**, serial entrepreneur, co-fondateur et administrateur de HYT SA et de Preciflex SA, Neuchâtel

HYT SA, active dans le domaine horloger, développe une approche de la mesure du temps au moyen de fluides intégrés au cœur de la montre. Preciflex SA se charge de la technologie des fluides qui permettent de lire l'heure.

Est-ce que des brevets permettent de protéger cette technologie ? A défaut, comment protéger son savoir-faire dans un domaine aussi novateur et quelles sont les mesures à prendre pour se prémunir contre l'espionnage industriel ?

16 h 35 **Les secrets d'affaires d'une PME dans le secteur de la cybersécurité**

**M. Alexander Zinser**, Chief Legal Officer, WISeKey SA, Meyrin

Les secrets d'affaires trouvent un écho particulier dans le domaine de la cybersécurité, qu'il s'agisse de l'intelligence artificielle, de la blockchain, des semi-conducteurs ou encore de l'identité numérique.

Comment coordonner le département de l'innovation, les inventeurs et les tiers et quels paramètres doivent être pris en compte pour sécuriser les actifs immatériels et les secrets d'affaires qui en découlent ?

16 h 55 **Les secrets d'affaires d'une PME dans le secteur du diamant**

**M. Pascal Gallo**, Dr. en physique, Chief Executive Officer, LakeDiamond SA, Yverdon-les-Bains

LakeDiamond SA fabrique, transforme et commercialise des diamants de synthèse. Comment protéger les technologies permettant de fabriquer des diamants d'une pureté absolue ? Comment sécuriser les relations contractuelles nouées avec des tiers, notamment l'EPFL ?

17 h 15 **Table ronde**

Session de questions et de réponses en présence des orateurs, animée par **Me Laurent Muhlstein**, avocat, Junod, Muhlstein, Lévy & Puder, Genève.

17 h 45 *Fin*

## CONDITIONS

### 1. Inscription

Merci de vous inscrire auprès du LES-CH, p.a. Junod, Muhlstein, Lévy & Puder, rue Töpffer 17, 1206 Genève ou par fax (022 703 4 704) ou par e-mail : [laurent.muhlstein@jmlp.ch](mailto:laurent.muhlstein@jmlp.ch) avant le **30 avril 2019**.

### 2. Confirmation – paiement

Une confirmation écrite ou électronique accompagnée d'un bulletin de versement postal vous sera envoyée après réception de votre demande d'inscription.

### 3. Coût

Le coût du séminaire est de **CHF 90,-** pour les membres du LES-CH et de **CHF 180,-** pour les non-membres ; la finance d'inscription inclut la documentation et des rafraîchissements servis pendant la pause.

### 4. Annulation

En cas d'annulation après le 30 avril 2019 ou d'absence, la finance d'inscription ne sera pas remboursée.

### 5. Lieu

Le séminaire aura lieu mardi 7 mai 2019 à 13h45 à la "Maison de la Communication", avenue de Florimont 1, 1006 Lausanne.

Parkings les plus proches : "Bellefontaine" et "Mon-Repos".

### 6. Pour toute question

Veillez contacter le LES-CH, c/o Laurent Muhlstein, Junod, Muhlstein, Lévy & Puder, rue Töpffer 17, 1206 Genève (tél. 022 703 4 703, fax 022 703 4 704, e-mail : [laurent.muhlstein@jmlp.ch](mailto:laurent.muhlstein@jmlp.ch)).